
Adresse des Amis de la Constitution républicaine de Sens demandant l'organisation des greniers d'abondance et de l'administration des fours publics décrétés le 9 août 1793, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des Amis de la Constitution républicaine de Sens demandant l'organisation des greniers d'abondance et de l'administration des fours publics décrétés le 9 août 1793, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 115-116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41346_t1_0115_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

vengeance également contre l'infâme et rebelle ville de Toulon.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société républicaine de Cahors (2) :

La Société républicaine et montagnarde de Cahors, chef-lieu du département du Lot, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Un attentat incroyable contre la nation française vient d'être commis. Beauvais, le patriote Beauvais, ce respectable représentant du peuple, dont la vie entière avait été employée à faire le bien, qui, par l'austérité de ses mœurs, l'énergie de ses talents et sa chaleur républicaine, avait mérité la confiance de tous les amis de l'égalité, vient de perdre la vie par un supplice réservé aux scélérats. C'est Pitt, l'infâme Pitt, ce détestable chef du cabinet britannique de Saint-James, qui a ordonné cet assassinat. Vengeance, législateurs montagnards, vengeance, que le sang coule à grands flots, que semblable à Lyon, Toulon, cette ville coupable et rebelle disparaisse de sur la surface de la terre; que les plaines d'Albion soient inondées de nombreuses cohortes défensantes de la liberté; que les palais des rois et ceux de leurs vils ministres ne souillent plus cette cité superbe dont le peuple soupire après la liberté.

« Nous applaudissons, sages représentants, au décret énergique que vous avez rendu; mais ce n'est pas assez, nous le disons avec un courage républicain, finissez votre ouvrage, que les têtes de tous ces hommes qui tiennent aux prétendus grands d'Angleterre tombent pour expier le sang qui a été répandu; que les seuls sans-culottes anglais nous servent d'otages.

« C'est ainsi que, remplissant vos devoirs, l'attente de la nation ne sera point trompée. Vous êtes investis de notre entière confiance, comptez sur notre courage, nous sommes debout; ordonnez, et nous exécuterons. Dites un mot et les coupables n'existeront plus.

« *Les président, secrétaires de la société, et les membres du comité de surveillance, au nom de la société.*

« *YSARN, président de la société et membre du comité de surveillance; SARTRE aîné, président du comité de surveillance; FLOURENS; OLIVIER fils; F. GENSAC; GRINBAULT; BURGÈRE, membre du comité de surveillance et secrétaire provisoire; FILSAC, secrétaire greffier.* »

Les Amis de la Constitution républicaine, séant à Sens, félicitent la Convention nationale sur tous ses travaux. « O! Montagne sainte, ô! nouveau Sinaï, reçois, disent-ils, les bénédictions de tes enfants et leurs transports à la vue du code éternel de la nature et de la raison, ouvert sur ton sommet radieux. Il n'est pas temps encore de descendre parmi nous; les tables sacrées sor-

tant de tes mains seraient peut-être brisées devant les idoles de nos pères.

« Nous demandons la plus prompte organisation des greniers d'abondance; nous te félicitons d'avoir livré à toute la vengeance nationale le monstre couronné vomé par l'Autriche, ainsi que tous les conspirateurs qui siégeaient dans ton sein. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des Amis de la Constitution républicaine de Sens (2) :

Les Amis de la Constitution républicaine séant à Sens, à la Convention nationale.

« Sens, le 29^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Dégagée enfin de son marais impur, car elle avait le sien, la Société populaire des vrais sans-culottes de la cité de Sens tourne vers toi ses premiers regards. O Montagne sainte, et te consacre les premiers instants de son existence régénérée.

« Reçois, nouveau Sinaï, les bénédictions de tes enfants et leurs transports à la vue du code éternel de la nature et de la raison, ouvert sur ton sommet radieux, reçois notre adhésion et nos applaudissements aux mémorables journées qui ont opéré cette commotion salutaire où la République a pris ses véritables formes.

« Législateurs, vous n'êtes point au terme de votre carrière; les destinées d'une grande et généreuse nation tiennent à votre persévérance... Restez à cette hauteur d'où vous découvrez la terre promise vers laquelle vous pouvez seuls nous conduire à travers les derniers orages. Il n'est pas temps encore de descendre parmi nous; les tables sacrées sortant de vos mains seraient peut-être brisées devant les idoles de nos pères. Restez. Et tandis que les héros de la liberté réduiront les nations sacrilèges ameutées contre elle, nous affermirons le culte de la sainte égalité sur les débris profanes des divinités du temps passé. Liberté, égalité, république une et indivisible, obéissance aux lois, voilà notre devise, notre culte, nos serments; nous y tiendrons jusqu'à la mort. Sauver la République, ou périr avec elle, voilà votre devoir; vous saurez le remplir.

« Déjà, par des mesures sagement rigoureuses, vous avez purgé votre sein des traîtres qui le déchiraient; avec votre voix, la nation, qui n'attendait que le signal, s'assure de ses ennemis domestiques; les royalistes, les aristocrates, les fédéralistes, les modérés, les agents secrets de la tyrannie, démasqués, poursuivis, arrêtés dans toutes les parties de la République, lui permettront enfin de préparer avec sécurité le déploiement de cet appareil formidable qui doit écraser les tyrans et assurer la conquête de sa liberté.

« Foudroyé par vos décrets, l'hydre du monopole et de l'agiotage se replie dans son antre;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

mais, veillez, législateurs, les derniers anneaux de ce monstre s'agitent encore; les fournisseurs, les entrepreneurs des vivres, une foule d'agents intéressés ou traîtres lui redonnent une nouvelle existence pour dévorer nos armées.

« Nous vous demandons, législateurs, la plus prompte organisation des greniers d'abondance et de l'administration des fours publics décrétés le 9 août dernier.

« Ce vœu est le résultat de plusieurs discussions écoutées avec intérêt et assentiment des bons et vrais sans-culottes, nos concitoyens, dont le nombre grossit chaque jour dans nos tribunes et qui s'écrient avec nous de cœur et d'âme : Vive la République; vive la Montagne.

« Nous nous félicitons d'avoir livré à toute la vengeance nationale ce monstre couronné vomé par l'Autriche, dont la vie est un tissu de crimes et de barbarie. L'instrument fatal a donc enfin coupé le fil de ses jours exécrables ! Mais cette tigresse altérée de sang n'a souffert qu'une mort, tandis que mille n'eussent pas suffi pour expier ses forfaits et venger les mânes des patriotes égorgés le 10 août.

« Frappez avec la même énergie les conspirateurs qui siègent parmi vous, et que le glaive des lois fasse enfin justice de tous les traîtres.

« Nous vous faisons passer les dons suivants présentés à notre société pour vous être adressés :

« La citoyenne Beraud, de Sens, destine aux frais de la guerre deux écus de six livres, ses dernières pièces d'argent, et un assignat de dix livres; cette citoyenne a tout au plus 300 livres de revenu.

« Le citoyen Desforges, chef du bureau des contributions du district de Sens, destine au premier volontaire qui entrera dans Mortagne le dernier écu de 6 livres qu'il possède, à la face du tyran.

« Le citoyen Jacquelin, cordonnier, fait offre de fraude d'une paire de souliers.

« Les président et secrétaires de la Société des Amis de la Constitution républicaine, séant à Sens.

« DESMAISONS, président; PERRIN, secrétaire; RESYLE, secrétaire. »

Le citoyen Leroy, juge du tribunal du district de Gisors, dont le fils porte le nom de Henri, demande à changer ces noms pour celui de Camille, qui fut autrefois le sauveur de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Leroy (2) :

Joseph Leroy, juge du tribunal de district séant à Gisors, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« La royauté est morte avec le dernier de nos tyrans : périsse à jamais sa détestable mémoire.

« Je m'appelle Joseph Leroy; mon fils plus malheureux encore se nomme Joseph-Henry. Voilà trois noms voués à l'infamie et nous avons le malheur de les porter. Ces noms ont été ceux de différents tyrans, fléaux destructeurs des hommes : deux républicains doivent les abhorrer je les répudie et pour moi et pour mon fils.

« Dans la légende romaine je vois un grand saint républicain, c'est Camille; Camille surnommé le père, le sauveur de la patrie, citoyen simple et modeste en temps de paix, soldat intrépide à la guerre.

« Mon fils unique court la même carrière : à peine âgé de 16 ans, cet enfant va commencer sa troisième campagne, contre les brigands couronnés de l'Europe; il était à Maubeuge avec ses compagnons d'armes qui viennent de donner la chasse aux esclaves.

« Qu'il s'appelle Camille : ce beau nom animera son jeune courage, rien n'est impossible aux républicains, un temps viendra peut-être où mon fils se rendra digne de son patron.

« Daignez, citoyens législateurs, approuver notre changement de nom et le consacrer par un décret qui nous autorise à porter le nom de *Camille* au lieu de *Leroy*.

« Au surplus, restez fermes au poste que vous occupez si dignement, le besoin du peuple l'exige; soyez toujours l'épouvantail des tyrans, et, comme Camille, vous vous entendrez surnommer les pères, les sauveurs de la patrie.

« LEROY, mais républicain, pour lui et son fils. »

La Société populaire de Delmont [Délémont], département du Mont-Terrible, exprime sa satisfaction sur la mort de Marie-Antoinette; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Délémont (2) :

« Législateurs,

« Elle est donc enfin tombée la tête de ce tyran femelle, de cette seconde Pasiphaé, de cette nouvelle Médée, qui, au lieu d'être la mère des Français, comme elle en fut la reine, s'en est montrée le plus cruel bourreau : c'est là tout à la fois le triomphe de la justice et de l'égalité.

« En attendant que la postérité reconnaissante vous remercie de ce nouveau bienfait, de l'effusion de ce sang profane, heureusement puisé dans une terre étrangère, daignez, représentants, agréer l'expression du plaisir bien sincère qu'a fait éprouver cette nouvelle aux sans-culottes montagnards de la société républicaine de Délémont; chacun de ses membres, aussi fort de son patriotisme que le pays l'est de ses montagnes, acquiert une nouvelle force à chaque récit qu'on lui fait des merveilles qu'opère le sénat français.

« Continuez, braves nautonniers, de diriger dans sa course, bien avancée, le vaisseau de la liberté sur la mer orageuse de la révolution,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.